

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 16 novembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Flayosc, au lieu-dit « Cordelon ».

Le projet de défrichement est porté par la société SolaireParcA129, représentée par M. Arnaud PREVOT - 52 rue de la Victoire - 75009 PARIS.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **mercredi 15 décembre 2021 à 9h00 au vendredi 14 janvier 2022 à 15h00** dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Flayosc Avenue Angelin German 83780 FLAYOSC

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 15h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Flayosc - Avenue Angelin German - 83780 FLAYOSC, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (http://www.var.gouv.fr).

Monsieur Jean-Christophe DELHAYE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Flayosc
mercredi 15 décembre 2021	9h00 - 12h00
mardi 21 décembre 2021	14h00 - 17h00
jeudi 30 décembre 2021	9h00 - 12h00
samedi 8 janvier 2022	9h00 - 12h00
vendredi 14 janvier 2022	9h00 - 12h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet (société SolaireParcA129, représentée par M. Arnaud PREVOT - 52 rue de la Victoire - 75009 PARIS, responsable de projet : Mme Sophie EUDES (sophie.eudes@engie.com)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Flayosc, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Flayosc, au lieu-dit « Cordelon », par arrêté préfectoral.